

02 Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, sur "le contrôle des passagers à l'aéroport de Bruxelles-National"

02.01 Kattrin Jadin: Qu'en est-il du recours aux techniques de *profiling* (repérage de passagers suspects), de *gate cleaning* (fouille systématique des bagages) et de scanners corporels à l'aéroport de Bruxelles-National?

Quelles sont les règles applicables et qui supporte le coût de ces techniques?

La Belgique respecte-t-elle les exigences européennes en matière de sécurité aérienne?

02.02 Etienne Schoupe, secrétaire d'État: Toutes les mesures de sûreté aérienne belges sont basées sur les règlements européens.

Le *profiling* des passagers n'est pas appliqué par les autorités belges mais fait partie des mesures imposées par les autorités américaines. Le *gate screening* (fouille secondaire des passagers) est temporairement appliqué suite à une demande américaine. Les coûts sont supportés par les compagnies concernées.

L'utilisation généralisée du scanner corporel a été bloquée par la Commission européenne en raison d'objections en matière de vie privée et de santé publique. Après les événements récents, la Commission a décidé de relancer le dossier sur le *body scanner*.

Mon administration suit de près les exigences européennes en matière de sécurité aérienne. Elle fait partie du comité de sûreté de l'aviation civile de la Commission européenne.

L'incident est clos.